

**Sujet :** [INTERNET] Blaringhem Baudelet Synergie EP 14.01/14.02

**De :** <thierry.dereux@fne.asso.fr>

**Date :** 13/02/2020 21:00

**Pour :** <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

**Copie à :** "Thierry Dereux" <thierry.dereux@fne.asso.fr>

[pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr)

Monsieur le Préfet

Je vous prie de trouver ci-après la déposition de la Fédération FNE Hdf

enquête Publique Blaringhem Wittes 14 janvier / 14 février

Après avoir étudié ce dossier complexe et important( plus de 5000 pages) qui se cadre avec les orientations de PRPGD hdf voté fin d'année dernière en plénière du CR Hdf

Les questions et réponses correctes apportées à la MRAE par Baudelet Synergies.

On peut constater que ce projet a fait l'œuvre d'une participation et d'une communication importante d'explications auprès des riverains, entreprises, associations locales et territoriales... manquer certainement une réunion publique en mairie.

Il se place dans les objectifs de la Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte réduisant à l'horizon 2025 (LTECV) les volumes de déchets enfouis, déchets qui se doivent d'être ultimes.

De 510 000 tns /an la capacité d'enfouissement sera de 400.000 tns /an tendant à aller à 350.000tns à l'horizon 2048 ou au plus tôt liés à la politique de réduction des déchets .

Cela correspond donc aux objectifs du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets des Hauts de France votés en assemblée plénière du Conseil Régional tout en s'inscrivant dans le Sraddet.

Si la Fédération FNE Hauts de France regroupant 7500 membres sur les 5 départements des Hdf a été réservée sur le plan Régional par l'ancienneté des données concernant les gisements des déchets , le dossier présenté par Baudelet Synergie a bien évalué les marges de progression du traitement des Déchets pour atteindre ses objectifs.

Nous relèverons trois points difficiles :

L'un concernant les Déchets Dangereux, rubriques 3510, 2792... et suivantes, résultant de l'acquisition de l'entreprise Pollak en traitement des déchets eau + hydrocarbures avec une réponse positive pour évacuer les doutes que la population locale peut avoir.

Le chiffre de 200 tnes par jour de Déchets Dangereux semble important car ne correspondant pas à la réalité de ces traitements selon les documents présentés dans le dossier à l'enquête publique.

Il sera aussi compris le traitement de batteries et conforter les protections liées à ce type d'opération propice à l'émanation de COV ou autres métaux lourds dangereux comme le cadmium pour la santé humaine.

L'information sur le broyage de VHU est insuffisante , la mémoire d'émanation de PCB issus de traitement reste bien présente, merci de confirmer les mesures de sécurité.

Il sera aussi nécessaire de comprendre l'origine exacte géographique des déchets non dangereux risquant de ne pas correspondre aux objectifs de réduction des déchets envisagée.

On pourra aussi constater qu'à la demande justifiée de l'association Aseba, la limite du projet vers la ville de Blaringhem est passée de 625 m à 1000m, un talus de plus de 15 m de haut qui sera arboré et sera réalisé, il faudra que les arbres plantés correspondent à des essences résistantes au changement climatique.

Un renforcement du contrôle des odeurs sera nécessaire pour prévenir toute pollution olfactive détectée par les riverains ce qui semble récurrent.

Comme d'ailleurs des contrôles réguliers des risques de pollution de la rivière Melde suite à sa prolongation en contournant le site..

Ce projet va dans les sens de l'Economie Circulaire comme la mise en œuvre d'une unité de méthanisation et une de production de CSR.

FNE Hauts de France souhaite donner un avis favorable intégrant les réserves ci-dessus et dans le respect des attentes des riverains et de l'association Aseba.